

# COMMUNE DE VAULX (Haute-Savoie)



## Procès-verbal du Conseil municipal du 04 avril 2025 à 20h00

- Tour de table des présents, absents, excusés et représentés : Marie-Noëlle absente excusée, sans pouvoir
- Désignation d'un secrétaire de séance : Muriel NAGEL
- Approbation du procès-verbal du 14 mars 2025 : le procès-verbal n'ayant pu être transmis dans les temps aux élus, son examen est reporté au prochain conseil.
- Ajout de points à l'ordre du jour : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que 2 points sont proposés en ajout à l'ordre du jour. Il s'agit des conventions avec le CLI, qui ont été réceptionnées après l'envoi de la convocation aux élus, et de la composition de la Commission d'Appel d'Offres, qui n'a pu être validée lors du précédent conseil municipal. Elle soumet l'ajout de ces 2 points au vote. Les élus valident à l'unanimité ces 2 points supplémentaires qui seront examinés en point n°6 pour le CLI et n°7 pour la CAO.
- Ordre du jour :

### A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

*Délibération 202500404\_017*  
**Tarifs 2025**

Madame le Maire propose de débattre sur les tarifs communaux pour l'année 2025. Il est précisé que pour les baux précaires arrivant à échéance cette année (école appartement sud, mairie appartement nord et mairie appartement sud), une mention prévoyant la revalorisation annuelle à date anniversaire du bail sera portée au contrat.

NATURE	TARIFS
<b>LOCATION SALLE COMMUNALE</b>	
Repas, soirée privée (journée simple)	<b>150.00 €</b>
Repas, soirée privée (du samedi matin au dimanche inclus)	<b>230.00 €</b>
Repas, soirée privée (le week end entier VSD)	<b>300.00 €</b>
théâtre – spectacle	<b>100.00 €</b>
<i>Caution :</i>	
Location de la salle	<b>1500.00 €</b>
Ménage	<b>170.00 €</b>

<b>CANTINE SCOLAIRE (appliqué en septembre)</b>	
Repas enfant appliqué en septembre	<b>5,20 €</b>
Repas enseignant	<b>6,20 €</b>
Repas adulte surveillant	<b>0 €</b>
Repas enfant non inscrit	<b>10 €</b>
Pénalité absence parent surveillant	<b>80 €</b>
PAI	<b>1,50 €</b>
<b>CIMETIERE</b>	
Concession cinquantenaire le m2	<b>100.00 €</b>
Case columbarium cinquantenaire	<b>500.00 €</b>
Rachat de case / concession Sous réserve de remise en état	<b>50% de la valeur d'acquisition</b>
<b>PHOTOCOPIES</b>	
Feuille A4	<b>0.10 €</b>
Feuille A3	<b>0.20 €</b>
Feuille A4 couleur	<b>0.70 €</b>
Feuille A3 couleur	<b>1.50 €</b>
<b>BROCANTE / VIDE-GRENIER</b>	
Mètre linéaire	<b>2€ le ml</b>
<b>PLACE DE STATIONNEMENT</b>	
La place créée	<b>20.000 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, **DECIDE à l'unanimité** :

- de **FIXER** les tarifs 2025 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- d'**APPLIQUER** les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour ceux relevant de la cantine scolaire.

Les élus rappellent à cette occasion qu'aucune autorisation n'est délivrée pour l'accueil de cirques sur le territoire communal.

*Délibération 20250404\_018*  
**Fiscalité – vote des taux 2025**

Monsieur Philippe HELF, Adjoint au Maire en charge des Finances et de l'Administration, rappelle à l'Assemblée les taux de fiscalité 2024 :

- Taxe d'habitation : 15,83 %
- Taxe Foncier Bâti : 14,01 % majoré du taux département de 12,03 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 47,14 %

Il appartient aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur une évolution de ces taux pour l'année 2025 : maintien, baisse ou augmentation.

Il est également rappelé aux membres du Conseil municipal que, depuis la loi de finances 2020, la part départementale sur la Taxe sur le Foncier Bâti est transférée à la commune, sur la base du taux départemental de l'année 2020, soit 12,03%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité** :

- de **MAINTENIR** les taux de fiscalité 2025 à l'identique de ceux de 2024, soit :
  - 15,83 % pour la Taxe d'Habitation
  - 14,01% + 12,03% (part départementale) = 26,04% pour la Taxe sur le Foncier Bâti
  - 47,14% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti

## CDAS 2025 – demande de subvention

Le Conseil Départemental a ouvert la campagne 2025 de demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS).

Pour mémoire, la mairie a sollicité ce fonds pour les travaux du chef-lieu, et a obtenu :

- 45 174 € en 2019
- 50 961 € en 2023
- 47 536 € en 2024

Après discussion, il est convenu de renouveler la demande cette année pour ce même projet. Il n'est pas besoin de délibérer pour le dossier.

### *Délibération 20250404\_019*

## **Répartition du produit des amendes de police année 2024 – programme 2025 – sécurisation du hameau Vieux Village**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, chaque année, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie procède à la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10.000 habitants au titre du produit des amendes de Police, attribuée par la Préfecture.

Les dossiers éligibles à ces subventions doivent impérativement connaître un démarrage sur l'année 2025. Les sommes allouées doivent contribuer au financement d'investissements portant :

- sur des aménagements de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements, aménagement de carrefours, différenciation du trafic ou
- sur des équipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic (radar, feux tricolores....)

Madame le Maire propose aux élus de constituer un dossier pour des travaux de sécurisation du hameau du Vieux Village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- de **DEPOSER** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la répartition du produit des Amendes de Police Année 2024 – Programme 2025
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier

Il est rappelé aux élus qu'un rendez-vous de présentation est fixé le 23 avril à 18h30 avec le Cabinet retenu pour ces travaux.

### *Délibération 20250404\_020*

## **Convention ACCA**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Vaulx a formulé une demande de mise à disposition de terrain pour installer un bâtiment temporaire de type cabanon / bungalow.

Une rencontre avec Monsieur le Président de l'Association a récemment permis de convenir des modalités de cette mise à disposition, qui se ferait sur une parcelle communale cadastrée A 429 située Vers les Plats.

Le projet de convention est présenté à l'ensemble des élus présents qui posent leurs questions et font part de leurs remarques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à la majorité (1 abstention : Murielle NAGEL) :**

- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.
- **PRECISE** que cette convention devra être validée et signée dans cette version annexée par l'ACCA pour devenir exécutoire.

*Délibération 20250404\_021*  
**Conventions CLI**

Madame le Maire rappelle que, lors de l'élaboration du budget, les devis du Chantier Local d'Insertion (CLI) ont été débattus, validés et inscrits en dépenses.

Il appartient donc désormais au Conseil municipal de valider cet engagement en signant des conventions avec le CLI, en rappelant l'engagement du CLI en faveur de l'insertion professionnelle de publics en difficulté.

Il y a 2 conventions à prévoir.

1. L'une concerne l'entretien des espaces verts dans les secteurs :
  - Sentiers PDIPR et VTT
  - Cimetière
  - Sentier de l'ancienne Cure
  - Chemin de Compostelle au Fonds de Vaulx / Lovagny

établie selon un devis d'un montant de 5772 € TTC

2. La seconde concerne la sauvegarde des 10 croix du village, établie selon un devis d'un montant de 888 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** Madame le Maire à signer lesdites conventions

*Délibération 20250404\_022*  
**Composition de la CAO**

Madame le Maire rappelle la démission de Madame Valérie FAVRE, validée par la Préfecture à la date du 24 février.

Madame FAVRE siégeait au sein de la Commission d'Appel d'Offres, selon délibération n°20200702\_030 du 02 juillet 2020, et Madame le Maire rappelle la composition de la CAO :

- Sous la présidence d'Isabelle VENDRASCO, Maire
- Titulaires : Philippe HELF, Valérie FAVRE démissionnaire, Cédric VERNEY
- Suppléants : Christophe BOCQUET, Damien MISSILLIER et Emmanuel SERRIER.

Madame le Maire demande donc aux candidats de se déclarer.

Monsieur Christophe BOCQUET se porte candidat en tant que titulaire.

Madame Chantal MARCHAND se porte candidate en tant que suppléante.

Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Les candidatures ayant été communiquées, il est procédé au vote.

Madame le Maire demande si un élu s'oppose à la levée de l'obligation de scrutin secret.

**Les élus, à l'unanimité, acceptent de lever l'obligation de scrutin secret**, et le vote peut se faire à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **PROCEDE** à l'élection de Monsieur Christophe BOCQUET en tant que membre titulaire de la CAO
- **PROCEDE** à l'élection de Madame Chantal MARCHAND en tant que membre suppléant de la CAO

- **RAPPELLE** la composition de la CAO :
  - sous la Présidence d'Isabelle VENDRASCO, Maire,
  - Membres titulaires : Philippe HELF, Christophe BOCQUET et Cédric VERNEY
  - Membres suppléants : Chantal MARCHAND, Damien MISSILLIER et Emmanuel SERRIER

## **B. INTERCOMMUNALITE**

*Délibération 20250404\_023*

### **Convention de gestion du service mutualisé ADS**

Au cours de l'année 2015, suite au retrait de l'Etat concernant l'instruction des autorisations du droit du sol pour le compte des collectivités territoriales, les communes et la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie se sont entendues pour créer un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. Ce service a été confié à la ville de Rumilly dans le cadre d'une prestation de service pour l'application du droit des sols des communes adhérentes au service mutualisé par l'approbation d'une convention-cadre signée le 19 juin 2015.

Les communes membres du territoire (hors Rumilly) ont demandé à adhérer au service mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS) en signant respectivement une convention avec la Communauté de Communes.

Durant l'année 2023, simultanément à la mise en œuvre du PLUi-H, les élus communautaires ont convenu, en lien avec les communes membres de la Communauté de Communes et la ville de Rumilly d'un travail de réflexion sur l'intégration du service urbanisme réglementaire au niveau intercommunal.

La création de ce service mutualisé au sein de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, interviendra au plus tard du 1er juillet 2025.

Les modalités d'organisation et de financement de ce nouveau service sont définies dans le cadre d'une nouvelle convention liant les communes et la communauté de communes portant sur la gestion d'un service mutualisé d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols. Elle est établie pour une période de 4 ans renouvelée tacitement une fois.

La convention précise le champ d'application et les modalités d'exécution de la convention. Elle définit la responsabilité et missions incombant au maire ainsi que les responsabilités et missions incombant au service mutualisé ADS, en intégrant la dématérialisation :

- Le service mutualisé ADS, installé au siège de la Communauté de communes, met à disposition des communes le logiciel commun du droit des sols Next 'ADS, connecté à la plateforme PLAT'AU, PLATEforme des AUtorisations d'Urbanisme, la plateforme d'échange et de partage développée par l'Etat
- Il instruit les actes que la commune choisit de lui confier, à l'exception des Certificats d'Urbanisme de simple information (CUa) qui restent à la charge des communes.
- La commune reste le point d'entrée pour les pétitionnaires ; elle délivre les informations réglementaires de base, (PLUI, servitudes ...), vérifie que le dossier est intégralement rempli daté et signé, contrôle les pièces obligatoires, affecte un numéro d'enregistrement au dossier en vue de la délivrance du récépissé de dépôt, enregistre les dossiers Cerfa sur NEXT'Ads ainsi que les plans.
- Le service instructeur apporte son concours à la commune pour des demandes d'analyse réglementaire pointue, assure toute la phase d'instruction et notamment la

consultation de tous les services gestionnaires y compris l'ABF. Il rédige ensuite un projet de décision

La convention fixe également les modalités de facturation de la prestation de service, après service fait, par la communauté de communes auprès des communes adhérentes, avec :

- Une part adhésion de 1.50€/habitant
- Un coût par acte selon la grille tarifaire annexée à ladite convention :
  - o 115 € par certificat d'urbanisme opérationnel (CUB)
  - o 140 € par déclaration préalable, y/c les déclarations préalables de division
  - o 225 € par dossier de permis de construire maison individuelle (jusqu'à 2 logements)
  - o 405 € par dossier de Permis de construire supérieur à 2 logements
  - o 140 € par dossier de permis de construire modificatif
  - o 255 € par dossier de permis d'aménager et PA modificatif inférieur et égal à 10 lots
  - o 405 € par dossier de Permis d'aménager et PA modificatif supérieur à 10 lots
  - o 115 € par permis de démolir instruit

Ces tarifs à l'acte pourront être réajustés au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, à hauteur de 15% en plus ou en moins ; selon le coût réel du service. En deçà ou au-delà de ce réajustement, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur les nouveaux tarifs.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention relative à la gestion de ce nouveau service d'application du droit des sols (ADS) intercommunal entre la communauté de communes de Rumilly terre de Savoie et les communes membres telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **APPROUVE** les tarifs selon les modalités suivantes :
  - o Une part adhésion de 1.50€/habitant
  - o Un coût par acte selon la grille tarifaire annexée à ladite convention :
    - 115 € par certificat d'urbanisme opérationnel (CUB)
    - 140 € par déclaration préalable, y compris les déclarations préalables de division
    - 225 € par dossier de permis de construire maison individuelle (jusqu'à 2 logements)
    - 405 € par dossier de Permis de construire supérieur à 2 logements
    - 140 € par dossier de permis de construire modificatif
    - 255 € par dossier de permis d'aménager et PA modificatif inférieur et égal à 10 lots
    - 405 € par dossier de Permis d'aménager et PA modificatif supérieur à 10 lots
    - 115 € par permis de démolir instruit
  - o Et la possibilité d'un réajustement de ces tarifs à l'acte au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année dans la limite de 15% en plus ou en moins
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

## 1) Informations aux élus et aux administrés

Le Rapport d'orientations budgétaires 2025 est à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.

## C. COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL / INFORMATIONS

### 2) Commission urbanisme et voirie

- o Urbanisme : Point sur les dossiers en cours d'étude.

Date de dépôt	Référence	Demandeur	Adresse demandeur		Situation	Parcelle	Objet
10/03/2025	DP 074 292 25 X 0007	Bernard RAVOIRE	1044 Route de la Maison Forte	74150 VAULX	1081 route de la Maison FORTE	A0117	reconstruction partielle d'un vieux mur en pierre avec des parpaings en béton ( conservation des ouvertures existantes et des angles )
11/03/2025	DP 074 292 22 X 0062 M01	Maxime BASTARD	70 chemin du Pése Lait	74150 VAULX	70 chemin du Pése Lait	D284	modification dp initiale pour mise en conformité
12/03/2025	DP 074 292 25 X 0008	Grégoire LABRUNE	25 Allée des Garennes	74150 VAULX	25 Allée des Garennes	B1094	Travaux d'enrochement en limite de propriété
14/03/2025	DP 074 292 25 X 0009	DUCORPS René	1253 route du Fier	74150 VAULX	1253 route du Fier	C156	Changement de deux portes fenêtres à 2 vantaux par 2 fenêtres 1 vantail en façade SUD. Couleur identique
13/03/2025	PC 074 292 25 X 0001	BIOLLAY Jean Michel	338 chemin du Pessay Mornaz	74150 VAULX	338 chemin du Pessay Mornaz	B1116 B1119 B1122	Construction d'un garage en ossature bois avec 2 portes de garages sectionnelles
25/03/2025	DP 074 292 25 X 0010	France Global Energies	3 rue de Lombardie	69150 DECINES CHARPIEU	1327 route du Fier	C379	Installation panneaux photovoltaïques

- o Voirie : devis Aximum étudié et validé pour des marquages au sol, implantations de miroirs et divers petits aménagements de sécurité.

### 3) Commission Travaux – Aménagements

- o Commission à venir
- o Devis en cours pour la boulangerie
- o Cabinet médical à revoir pour remettre l'appartement en location à terme

### 4) Commission marché, services, culture et vie associative

- o Prochain marché dimanche de Pâques, avec chasse aux œufs

### 5) Groupe de travail « Communication »

- o Bilan de mandat en cours de rédaction
- o Vaulx'infos en mai
- o 12 et 19 juin pour les conférences jeunesse

### 6) Informations du CCAS

- o Prochaine réunion le 07 avril

### 7) Informations de l'Ecole - cantine

- o Cellule de refroidissement en cours de commande

## D. QUESTIONS DIVERSES

Prochaine date : conseil de mai le 30 avril

Séance levée à 22h15

Signatures :

<b>Murielle NAGEL, Secrétaire de séance</b>	<b>Isabelle VENDRASCO, Maire</b>
	